

Décision

Générale

colonial

Décision n° 770 l'arrêté n° 937 du 9 octobre 1951 portant réglementation sur la potice de la circulation et du roulage pour les véhicules à destination du Somaliland.

n° 937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

A l'

article 5

Au lieu de: «Toute infraction au présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 475 du Code pénal » Lire: «Toute infraction au présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 471 du Code pénal »

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p1chargé de l'expédition des Affaires courantes,Guy Fénard